



COMMUNE
DE
LE MAISNIL

**REGLEMENT DU CONCOURS
DES VELOS FLEURIS
SAMEDI 1^{ER} JUILLET 2017**

Article 1 - objet du concours :

Le participant décorera son vélo comme il le souhaite, sur le thème : des couleurs et des fleurs. Il pourra utiliser tous les objets et matières nécessaires. Le port du casque est conseillé pendant la durée du concours et pourra être décoré également.

Article 2 :

Le concours est organisé par la municipalité et se déroulera le samedi 1er juillet 2017.

Article 3 - modalité de participation :

Ce concours est gratuit et de préférence destiné aux jeunes de notre commune, les adultes peuvent accompagner leurs très jeunes enfants

Article 4 - catégorie par tranche d'âge :

- catégorie 1 : Tous les petits jusqu'à 6 ans (avec la participation des parents accompagnants leurs tout-petits sur un siège-vélo)
- catégorie 2 : 7 à 12 ans
- catégorie 3 : 13 à 16 ans

Article 5 - critères de sélection : créativité et originalité des réalisations

Article 6 - organisation du jury :

Le jury sera composé de personnes extérieures au village et d'un représentant municipal. Il inspectera chaque vélo par catégorie au cours du défilé

Article 7 :

Répartition des prix dans chaque catégorie, les gagnants recevront un lot au cours d'un goûter offert par la Mairie.

Article 8 - autorisation :

Demande d'autorisation à signer par les parents pour prendre des photos. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal.

Article 9 inscription :

Sur le site internet de Le Maisnil ou sur papier libre à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie : noter le nom du participant, sexe et âge.

Article 10 Acceptation :

Les candidats acceptent sans réserve le règlement du concours ainsi que les décisions prises par le jury

Fait à Le Maisnil,
Le 1^{er} juin 2017

Catherine HERMANT
Adjointe au Maire